



# Avenant n°1 à la convention de Coopération dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial

N°PAT-2025-CC08-Av1

Entre :

SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault

ayant son siège au 9 rue de la Lucques – Ecoparc Coeur d'Hérault Bât B – 34725 – Saint André de Sangonis

représenté par son Président, M. Jean-François SOTO,

ci-après désigné « Le SYDEL du Pays Coeur d'Hérault »,

Et :

Chambre d'Agriculture 34

dont le siège est situé Maison des Agriculteurs – Bât A, Mas de Saporta, CS10010, 34875 Lattes Cedex,

représentée par son président, M. Jérôme Despey,

ci-après dénommée « Chambre d'Agriculture 34»

Vu la délibération n°2021-30 du Comité syndical de 28 juin 2021 sur la mise en place d'une convention cadre entre le SYDEL du Pays cœur d'Hérault et ses partenaires dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT) qui autorise le Président à signer la présente convention,

Considérant les objectifs transversaux de gouvernance participative, décloisonnée, partagée et concertée et les objectifs thématiques poursuivis par le Projet Alimentaire Territorial « 3D » (PAT) « démocratique-durable-décloisonné »

- Accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification agricole,
- Développement de l'agroécologie et gestion durable de la ressource en eau,
- Accès à l'alimentation de qualité pour toutes et tous,
- Développement de la coopération au sein de la chaîne alimentaire,

Considérant que le projet porté par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est labellisé « projet alimentaire territorial » au sens de la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 lui permettant d'utiliser la marque « Projet Alimentaire Territorial reconnue par le ministère de l'Agriculture » et le logo associé,

Considérant l'appel à projet TETRAA de la Fondation Daniel et Nina Carasso, pour lequel le Sydel du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis novembre 2020, orienté sur la transition agroécologique et alimentaire des territoires, prenant en compte les différents axes du champ à l'assiette (du foncier agricole à l'accès à une alimentation de qualité pour tous),

Considérant l'appel à projet Coopération 2024 de la Région Occitanie (fond FEADER) pour lequel le Sydel du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis décembre 2024, orienté sur des actions qui permettant de déployer une agriculture durable et contribuant à l'amélioration du revenu des agriculteurs et à la création de valeurs,

Considérant l'appel à projet Mieux Manger Pour Tous 2024 (MMPT) orienté sur la lutte contre la précarité alimentaire au niveau local et des actions permettant d'améliorer l'accès des personnes en situation de précarité à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle et durable.

Considérant l'obtention de la labellisation PAT niveau 2 – PAT Opérationnel du Projet Alimentaire Territorial porté par le Pays Cœur d'Hérault en 2024, ainsi que sa mise à niveau des critères de reconnaissance niveau 2,

Considérant l'appel à projet « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT) » issu de la Stratégie Nationale de l'Alimentation la Nutrition et du Climat (SNANC) géré par la DRAAF Occitanie visant à instaurer un soutien financier de l'Etat en faveur des PAT de niveau 2 afin d'assurer la poursuite de la dynamique de leur animation à la hauteur de l'ambition de leur plan d'actions et de leur gouvernance,

Considérant la volonté des deux partenaires de mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'atteinte des enjeux du PAT, notamment par la définition d'objectifs communs et d'engagements respectifs

Considérant que les actions présentées ci-après par le partenaire participent à cette politique,

Considérant la volonté partagée de formaliser contractuellement ces nouveaux engagements et objectifs ainsi que les modalités de mise en œuvre du partenariat engagé,

Considérant la convention de coopération signée avec le partenaire en date du 5 juillet 2024,

PAT – Avenant n°1 - Convention de Coopération  
REÇU EN PREFECTURE Chambre d'Agriculture 34

le 14/03/2025

Application agréée E-legalite.com

N°PAT-2025-CC08-Av1  
Page 3 sur 11

## Préambule

Cet avenant fait suite à la convention de coopération N°PAT-2024-CC08 signée le 05/07/2024 entre le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et Terres Vivantes ayant pour objet de définir la nature et les conditions du partenariat entre les deux structures dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et plus particulièrement des axes 2 « Développement de l'agroécologie et gestion durable de la ressource en eau » et 4 « Coopération au sein de la chaîne alimentaire ».

## Article 1 : objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objectif de définir la nature et les conditions du partenariat entre les deux partenaires dans le cadre de plusieurs actions qui vont pouvoir se déployer dans le cadre de l'appel à projet « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT) » issu de la Stratégie Nationale de l'Alimentation la Nutrition et du Climat (SNANC) géré par la DRAAF Occitanie ».

Elle détermine :

- leurs objectifs de coopération, les engagements et le rôle de chaque partenaire,
- le contexte, les objectifs, la méthode, les caractéristiques techniques et le calendrier prévisionnel de l'action,
- le montant, les modalités de financement de l'action et les contributions des deux partenaires.

## Article 2 : axes et nouvelle.s action.s de coopération

A travers le présent avenant, les deux partenaires conviennent de prolonger leur coopération dans le cadre des axes 2 et 4 du Projet Alimentaire Territorial. Les actions concernées sont :

- « Accompagner l'adaptation au changement climatique et / ou la diversification des exploitations viti-vinicoles du territoire via des rencontres avec les caves coopératives, des rencontres techniques » (axe 2)
- « Appui au développement de la filière céréales locales à l'échelle de l'exploitation agricole en Pays Cœur d'Hérault » (axe 4)

Axe du PAT 3D	Axe 2 « Développement de l'agroécologie et gestion durable de la ressource en eau »
Intitulé de l'action	Action 3 : « Accompagner l'adaptation au changement climatique et / ou la diversification des exploitations viti-vinicoles du territoire via des rencontres avec les caves coopératives, des rencontres techniques»
Contexte	D'avril à août 2024, le PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault a accueilli un stage pour mieux comprendre les viticulteurs et leurs préoccupations. En effet, si le PAT s'est penché les premières années de son existence sur des filières diversifiées et alimentaires, il n'en reste pas moins que la population agricole du Pays Cœur d'Hérault est à majorité viticole. Il est donc important de comprendre les besoins et inquiétudes des viticulteurs pour les accompagner dans les domaines qui recoupent les champs d'actions du PAT. Le stage a permis d'étudier les pratiques exercées sur le territoire, les préoccupations des producteurs, ainsi que les réseaux de dialogue entretenus par les producteurs dans le cadre de leur métier.

	<p>Il est ressorti de ces entretiens que les producteurs sont animés par des préoccupations diverses, dont les principales sont l'inquiétude face à la baisse de la consommation du vin en France, le risque couru par les producteurs avec les aléas climatiques, ou encore la difficulté à valoriser la prise de risque que requiert l'acquisition d'une certification environnementale.</p> <p>Plusieurs pistes ont été évoquées pour que le PAT puisse agir avec les viticulteurs sur ces préoccupations, dont certaines peuvent être réalisées à travers cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès des viticulteurs aux formations sur ces thématiques (adaptation au changement climatique et diversification) : en partenariat avec d'autres structures du territoire (Chambre d'agriculture, CIVAM, Syndicats des AOC / IGP, Terres de Liens...) afin de se former sur la diversification, sur des leviers d'adaptation au changement climatique, sur l'aspect commercial du métier afin de valoriser les produits, ...</li> <li>• Organiser des événements afin de valoriser les producteurs prenant du risque via l'obtention de certifications environnementales afin de mettre en avant leur travail et la qualité de leur production.</li> </ul>
Description de l'action	<p>L'idée de cette action 3 est donc de dédier un véritable temps d'animation et de coordination pour la chargée de mission animatrice des axes 1 et 2 du PAT pour mettre en œuvre les différentes pistes d'actions qui sont ressorties de cette étude. Elle permettra également de faire intervenir des partenaires spécialisés sur ces thématiques pour apporter un réel appui technique aux viticulteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par des rencontres entre la chargée de mission foncier agricole et deux caves coopératives du territoire (pressenties : Clocher et Terroirs et Vicomté d'Aumelas), il conviendra d'identifier les besoins des viticulteurs des caves identifiées en termes de formation et de travailler avec les structures d'accompagnement agricole pour recenser les formations qu'ils proposent et les rendre plus visibles des producteurs. Ces rencontres permettront également de faire le lien entre la cave coopérative et d'autres acteurs du territoire qui travaillent sur ces thématiques. Un accompagnement des FR CIVAM avec ces caves coopératives permettra de travailler sur les objectifs de chaque cave coopérative en termes d'adaptation au changement climatique / diversification et de construire un plan d'actions pour les atteindre.</li> <li>- Par une journée technique en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les Civam Bio, des retours d'expérience et témoignages d'agriculteurs permettront à ces derniers de valoriser leur travail et d'avoir des échanges entre pairs pour continuer la dynamique d'adaptation au changement climatiques. Des intervenants spécialisés pourront apporter leur expertise sur la diversification ou l'adaptation au changement climatique.</li> </ul> <p>Les objectifs principaux de cette animation sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une instance de dialogue sur la diversification et / ou l'adaptation au changement climatique entre le PAT et les caves coopératives afin de travailler ensemble sur les besoins et préoccupations des adhérents de la cave sur ces thématiques</li> <li>• Accompagner les viticulteurs dans ces questionnements</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les caves coopératives dans la structuration de leurs objectifs en termes d'adaptation au changement climatique et / ou de diversification</li> <li>• Faciliter l'accès à l'information sur les formations proposées par l'ensemble des structures d'accompagnement agricole sur ces thématiques</li> <li>• Créer des temps d'échanges entre pairs permettant le partage des pratiques et d'expérience qui fonctionnent sur le territoire</li> </ul>
Résultats attendus	2 caves coopératives ont été accompagnées. Les caves coopératives ont un plan d'actions sur court – moyen terme sur la thématique qu'elles ont choisi de travailler.
Autres partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Civam Bio 34</li> <li>- Codev</li> <li>- INRAE</li> <li>- Service DEFIS (Institut Agro)</li> <li>- Association GERDAL</li> <li>- Communautés de Communes</li> </ul>
Rôles des deux partenaires	<p>SYDEL du Pays Cœur d'Hérault :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation et coordination de l'accompagnement dans deux caves coopératives</li> <li>- Préparation collective des deux demi-journées techniques</li> <li>- Coordination du projet global</li> </ul> <p>Chambre d'Agriculture 34 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation collective des deux demi-journées techniques</li> <li>- Animation des deux demi-journées techniques</li> </ul>
Référents techniques des deux structures partenaires	<p>SYDEL du Pays Cœur d'Hérault : Julie Pessard – Animatrice foncier agricole</p> <p>Chambre d'Agriculture 34 : Etienne Tison – Chargé de mission projets de territoire</p>
Budget total de l'action	11.280€
Montant participation proposée au partenaire pour sa contribution	4.500€
Calendrier	<p>Janvier – février 2025 : mise en forme des résultats du stage en documents pédagogiques à destination des élus et des caves + prise de contact</p> <p>Mars 2025 : deux premières réunions avec les caves coopératives identifiées</p> <p>Avril – Septembre 2025 : réunions mensuelles ou une tous les deux mois en fonction des besoins + préparation de la journée technique</p> <p>Fin 2025 : journée technique (deux demi-journée)</p> <p>Dernier trimestre 2025 - 1er trimestre 2026 : réunions de suivi tous les mois ou tous les deux mois</p>

Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de participant.e.s aux journées techniques Nombre de réunions réalisées avec les caves Nombre de viticulteur.rice.s accompagné.e.s
Valorisation de l'action	Newsletter PAT, newsletter Pays, site internet, 4 pages

Axe du PAT 3D	Axe 4 « Coopération au sein de la chaîne alimentaire »
Intitulé de l'action	Action 10 : « Appui au développement de la filière céréales locales à l'échelle de l'exploitation agricole en Pays Coeur d'Hérault »
Contexte	<p>Le territoire du Pays Cœur d'Hérault abrite depuis 2 ans des expérimentations sur la filière céréales avec des parcelles tests sur des variétés de blés anciens et populations conduites en bio. Ces deux premières années ont été riches en enseignements et ont permis d'identifier les freins au développement de la filière sur ce territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin d'échanges, de partages et d'accompagnement technique des céréaliers</li> <li>• Nécessité d'acquérir des références techniques et économiques sur la production de ce type de variétés de céréales dans les conditions spécifiques du territoire (peu productives, adaptées au potentiel des parcelles du territoire, qualitatives)</li> <li>• Nécessité d'outils, de structures et de moyens de manipulation/logistique, tri, décorticage, stockage, conditionnement des récoltes : ces outils semblent indispensables à la gestion post récolte des productions sur le territoire</li> </ul> <p>Un stage étudiant sur "les conditions d'émergence et de développement de cette filière céréales-pain" a eu lieu en 2023 et avait permis d'amorcer de premiers groupes de travail avec les acteurs de la filière. Ce travail, en complément des expérimentations de ces 2 dernières années, sera un point de départ pour l'identification et la mobilisation de groupes de producteurs et d'acteurs du territoire ayant déjà évoqué le sujet.</p> <p>Plusieurs objectifs sont ressortis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De pouvoir dédier du temps d'animation, de coordination pour accompagner l'émergence de la filière</li> <li>• De pouvoir apporter un accompagnement technique et une mise en commun de références techniques partagées pour les producteurs</li> <li>• D'aborder des pistes de travail sur les étapes de gestion et de premières transformations des récoltes de céréales sur le territoire en favorisant la mise en commun d'outils et de savoirs faire garantissant la qualité requise par le marché</li> <li>• D'étudier les manquements actuels de la filière et mettre en réseau les</li> </ul>

	acteurs pour les combler
Description de l'action	<p>L'action 10 comprendra plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La coordination de l'action et son animation par la chargée de mission foncier agricole du Sydel Pays Coeur d'Hérault et le chargé de mission grandes cultures de la Chambre d'Agriculture (mise en relation de l'ensemble des acteurs),</li> <li>• L'accompagnement de 4 à 5 céréaliers du territoire pour tester la filière en bio sur 6 ha au total : identification et choix partagés des variétés à planter, recherche de producteurs fournisseurs des semences pour la campagne 2024-2025, suivi partagé de la culture avec le producteur , conseils techniques, facilitation de la récolte en lien avec l'aval, contrôles et suivis qualité partagés des récoltes)</li> <li>• La réflexion et la mise en place d'une aide à l'expérimentation/à la production pour les producteurs accompagnés qui faciliterait et garantirait la production nécessaire au bon déroulé de l'action.</li> <li>• Le partage de la prise de risque entre producteurs, transformateurs, acheteurs et acteurs du développement territorial avec une prise en charge d'une partie des coûts de production et de gestion post récolte dans le budget du test.</li> <li>• L'organisation d'une journée technique / d'une visite collective des parcelles tests. Ces visites collectives seront ouvertes au plus grand nombre d'acteurs du territoire ou au-delà. Cela pourra être aussi l'occasion d'impliquer les élèves du Lycée Privé Agricole de la Vallée de l'Hérault comme cela était le cas l'année dernière, et apporter un appui pédagogique grâce à cette action.</li> </ul>
Résultats attendus	<p>Les agriculteurs ont une meilleure connaissance de la conduite d'un itinéraire technique bio sur des céréales panifiables.</p> <p>La faisabilité de développer la filière céréales pain sur le Pays Cœur d'Hérault est davantage connue.</p> <p>De premiers débouchés sont connus et prêt à être opérationnels.</p>
Autres partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Codev,</li> <li>- Lycée Privé Agricole de la Vallée de l'Hérault,</li> <li>- Communautés de Communes du territoire</li> <li>- Moulin des Garrigues</li> </ul>
Rôles des deux partenaires	<p>Chambre d'Agriculture 34 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation et coordination du groupe d'agriculteurs volontaires pour l'expérimentation</li> <li>- Expertise technique</li> </ul> <p>SYDEL du Pays Cœur d'Hérault :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Co-animation des visites et journées techniques</li> <li>- Coordination et suivi du projet global</li> </ul>



	- Mise en lien avec les autres actions du PAT sur l'aval de la filière
Référents techniques des deux structures partenaires	Chambre d'Agriculture 34 : Rémy Kulagowski – Chargé de mission grandes cultures SYDEL du Pays Cœur d'Hérault : Julie Pessard – Animatrice foncier agricole
Budget total de l'action	16.140€
Montant participation proposée au partenaire pour sa contribution	7.980€
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Septembre - octobre 2024 : groupes techniques multi-acteurs pour définir les conditions du test, identification des parcelles, caractérisation des systèmes de culture et des potentiels des parcelles choisies, choix des variétés et des semences pour l'action</li> <li>• Mi-octobre 2024 - juillet 2025 : Mise en place et conduite des cultures par les agriculteurs volontaires pour réaliser le test, accompagnement technique du conseiller Grandes Cultures de la Chambre, visites de terrain, mise en relation des acteurs, construction et mise en test de l'aide à l'expérimentation/production, contrôles qualité</li> <li>• Début juin 2025 : journée technique / visite collective / retours et partage d'expériences</li> <li>• Août 2025 – décembre 2025 : coordination de la récolte et gestion post-récolte partagée (mise en lien entre les acteurs pour le tri, le stockage, le conditionnement), construction et mise en test de l'aide à gestion post récolte, lien avec l'aval</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de participant.e.s à la journée technique Rendement du blé produit
Valorisation de l'action	CR des réunions et des visites de terrain CR de la journée technique / visite collective

### Article 3 : modalités financières

Dans le cadre de la présente convention, le SYDEL contribue financièrement pour un montant de 12.480 €.

#### 3.1 - Modalités de versement

Le montant fixé ci-dessus sera versé par le SYDEL au partenaire en deux échéances :

- 70 %, soit 8.736 €, à la signature de l'avenant ;
- 30 %, soit 3.744 €, à la réception par le SYDEL du bilan technique de réalisation de l'action.

Toutefois, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault pourra exiger du bénéficiaire l'envoi de tout ou

partie des pièces comptables complémentaires.

### 3.2 - Conditions de versement

Les versements sont effectués par mandat administratif sur le compte de la Chambre d'Agriculture 34 (RIB joint en annexe de la présente convention), après vérification du service fait et envoi de la demande de paiement et des pièces justificatives.

La Chambre d'Agriculture 34 devra accompagner chaque demande de paiement des pièces justifiant du service fait. Devront impérativement figurer les dates des actions, la date de la demande de paiement, l'identité complète du partenaire.

Les partenaires veillent conjointement à s'acquitter de toutes les obligations légales découlant de subventions attribuées pour la réalisation d'actions conjointes, à conserver et rendre disponible, sur demande de chacun, toutes les pièces justificatives et relatives aux actions communes et à leurs mises en œuvre.

### 3.3 - Interruption, annulation ou réduction de l'opération

En cas d'annulation, interruption ou réduction de l'opération envisagée sans qu'il y ait eu manquement à tout ou partie des obligations de la présente convention, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault règlera à la Chambre d'Agriculture 34, le montant de l'aide correspondant au prorata des dépenses justifiées à la date de l'annulation, de l'interruption ou de la réduction.

Les autres articles de la convention N°PAT-2024-CC08 du 05 juillet 2024 restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux, le :

Pour Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault

Pour la Chambre d'Agriculture 34

Jean-François SOTO

Jérôme Despey

Président

Président

Annexe : RIB de la structure partenaire

**F** FINANCES PUBLIQUES

**RELEVÉ DE COMPTE**

<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>			
<b>TRÉSOR PUBLIC</b>			
Titulaire du compte CHAMBRE DEPART. AGRICULTURE M. L'AGENT COMPTABLE			
Domiciliation TPMONTELLIER			
<b>CODE BANQUE</b> 10071	<b>CODE GUCHE</b> 34000	<b>N° DE COMPTE</b> 00001003063	<b>CLÉ RIB</b> 29
<b>IBAN : FR76 1007 1340 000 0010 0306 329</b>			
<b>BIC : TRPUFRP1</b>			
Cadre réservé au destinataire du RIB			

DRFIP LANGUEDOC-ROUSS. - HERAULT  
334 ALL. H II DE MONTMORENCY  
34954 MONTPELLIER CEDEX 2  
CH G4 S1 001860 060212 6  
CHAMBRE DEPART. AGRICULTURE  
M. L'AGENT COMPTABLE  
MAISON DES AGRICULTEURS A  
MAS DE SAPORTA CS.10010  
34875 LATRES CEDEX